



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la gestion des personnels  
Pole de gestion des BIATSS titulaires et vacataires  
Service des campagne collectives BIATSS

Mail : concours.contact@univ-tlse3.fr

**UNIVERSITÉ  
DE TOULOUSE**

## **Organisation des recrutements et des examens professionnels ITRF - session 2025**

Références:

- Loi de programmation de la Recherche n°2020-1674 du 24 décembre 2020
- Décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation
- Circulaire ministérielle du 13 février 2025

Cette note a pour objet de porter à votre connaissance les informations relatives à la session 2025 des recrutements des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et formation (ITRF).

### **1- Calendrier national unique d'inscriptions**

Une seule période d'inscription est prévue pour :

- l'ensemble des concours ITRF (concours externes et internes)
- les examens professionnels d'avancement de grade nationaux
- la liste d'aptitude exceptionnelle (repyramidage) au corps d'ingénieur d'étude
- l'examen professionnel exceptionnel (repyramidage) au corps d'assistant ingénieur

**du mercredi 2 avril 2025 midi  
au  
mercredi 30 avril 2025 midi**

sur l'application webITRF : <https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

**Une journée d'information est organisée le jeudi 27 mars à l'Université.**

Les agents titulaires et contractuels BIATSS souhaitant se renseigner sur tous ces recrutements et concours seront invités à venir poser leurs questions.

L'organisation des recrutements directs (sans concours, PACTE et BOE) relève de chaque établissement ou Rectorat. Les calendriers et les avis de recrutements seront publiés directement sur leurs sites internet.

Pour l'Université de Toulouse, ils seront publiés dans la partie UT3 RECRUTE/PERSONNELS BIATSS/Recrutements spécifiques sans concours ( BOE, RD, PACTE) : <https://www.univ-tlse3.fr/recrutement/personnels-administratifs-et-techniques>

## 2- Organisation des concours de droit commun ITRF

| Concours       | Accès au corps                    | conditions de diplômes concours EXTERNE  | conditions d'anciennetés concours INTERNE  | Organisation   | Epreuves  |
|----------------|-----------------------------------|--|--|--|---|
| CATEGORIE<br>A | Ingénieur de recherche<br><br>IGR | Master ou autre diplôme classé au moins au niveau 7.                             | 7 années au moins de services publics dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de niveau équivalent. | <p><b>Phase d'admissibilité :</b><br/>NATIONALE</p> <p>1 centre organisateur par concours</p> <p><i>avant le</i><br/><u>10 juillet 2025</u></p> <p><b>Phase d'admission:</b><br/>LOCALE</p> <p>Etablissement affectataire du poste à pourvoir</p> <p><i>Avant le</i><br/><u>13 octobre 2025</u></p> <p><b>Affectation des lauréats :</b><br/><i>1<sup>er</sup> décembre 2025</i></p> | <p><b>Admissibilité :</b> étude des dossiers des candidats par un jury national</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p> <p><b>Admissibilité externe</b><br/>rédaction d'une note à partir d'un dossier technique</p> <p><b>Admissibilité interne</b><br/>étude des dossiers des candidats</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p> |
|                | Ingénieur d'études<br><br>IGE     | diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II)                     | 5 années au moins de services publics  |  |   |
|                | Assistant ingénieur<br><br>ASI    | diplôme classé au moins au niveau 5 (anciennement niveau III)                    | 4 années au moins de services publics  |  |   |
| CATEGORIE<br>B | Technicien<br><br>TCH             | d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 4 (anciennement niveau IV). | 4 années de services publics.  | <p><b>Phase d'admissibilité et phase d'admission :</b><br/>ACADEMIQUE</p> <p>1 centre organisateur par concours</p> <p><b>Admissibilités</b><br/><i>avant le</i><br/><u>5 juin 2025</u></p> <p><b>Admissions</b><br/><i>avant le</i><br/><u>27 juin 2025</u></p> <p><b>Affectation des lauréats :</b><br/><i>1<sup>er</sup> septembre 2025</i></p>                                   | <p><b>Admissibilité externe :</b><br/>épreuve écrite (traitement de questions et résolution de cas pratiques et exercices relevant de l'emploi type)</p> <p><b>Admissibilité interne</b><br/>étude des dossiers des candidats</p> <p><b>Admission :</b> audition des candidats admissibles</p>  |
| CATEGORIE<br>C | Adjoint technique<br><br>ATRF     | un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V).                  | au moins 1 an de services publics.   |  |   |

3- Organisation des examens professionnels d'avancement de grade nationaux et examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe



Nouveauté cette année : la mise en place de l'examen professionnel d'avancement au grade d'ingénieur d'étude hors classe.

| Examen professionnels | Accès aux grades                                   | Conditions au 31/12/2025  | Organisation   | Epreuves  |
|-----------------------|--|---|--|---|
| CATEGORIE<br>A        | Ingénieur de recherche hors classe<br>IGR HC       | Peuvent être promus les IGR ayant atteint le 5ème échelon du grade d'IGR et justifiant de 8 ans de services effectifs dans ce grade.                              | <b>NATIONALE</b> :<br>gérée par le bureau de la DGRH D2-5.<br><br><i>Pour IGR HC</i><br>auditions mi-novembre 2025<br><br><i>Pour IGE HC</i><br>auditions courant octobre 2025 | <b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b><br><br><b>Admission</b> : étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury. |
|                       | Ingénieur d'études hors classe<br>IGE HC           | Peuvent être promus les IGE ayant atteint le 6ème échelon du grade d'IGE CN et justifiant de 3 ans de services effectifs dans un corps de catégorie A.            |  |   |
| CATEGORIE<br>B        | Technicien classe exceptionnelle<br>TCH CE         | Peuvent être promus les TCH CS ayant au moins un an dans le 6ème échelon de leur grade et au moins trois ans de services effectifs dans un corps de catégorie B . | <b>NATIONALE</b> :<br>gérée par le bureau de la DGRH D2-5.<br><br><i>Pour TCH CE</i><br>auditions mi-septembre 2025  | <b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b><br><br><b>Admission</b> : étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury. |
|                       | Technicien classe supérieure<br>TCH CS             | Peuvent être promus les TCH CN ayant au moins un an dans le 6ème échelon de leur grade et au moins trois ans de services effectifs dans un corps de catégorie B . | <i>Pour TCH CS</i><br>auditions mi-juin 2025   | <b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b><br><br><b>Admission</b> : étude par le jury du dossier de candidature et épreuve orale avec le jury. |
| CATEGORIE<br>C        | Adjoint technique principal 2ème classe<br>ATRF P2 | Peuvent être promus les ATRF ayant au moins atteint le 4ème échelon de leur grade et qui justifient d'au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.     | ACADEMIQUE<br><br><i>Dates des auditions en fonction des académies</i>   | <b>Pas d'épreuve d'admissibilité</b><br><br><b>Admission</b> : entretien avec le jury   |

#### 4- Organisation de la liste d'aptitude exceptionnelle (repyramidage) d'accès aux corps des ingénieurs d'études et de l'examen professionnel exceptionnel d'accès au corps des assistants ingénieurs.

En application du décret n° 2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation, **ce plan de repyramidage de la filière ITRF vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche ou des emplois d'appuis à l'enseignement et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.**

Ces recrutements exceptionnels s'échelonneront jusqu'en 2026.

La liste d'aptitude exceptionnelle d'accès au corps des ingénieurs de recherche s'arrêtera en 2024.

##### 4-1 Les personnels concernés par ces recrutements exceptionnels :

| Accès aux corps | Type de recrutement             | Conditions au 01/01/2025  | Organisation  | Epreuves   |
|-----------------|---------------------------------|---|---|--|
| IGE             | Liste d'aptitude exceptionnelle | Peuvent se présenter les assistants ingénieurs régis par le décret du 31 décembre 1985 justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie d'au moins cinq années de services publics effectifs dans leur corps.                          | Phase locale pour le dépôt des dossiers de candidature<br><br>Phase nationale pour la pré-sélection et la sélection.                        | <b>Pré-Selection</b> des dossiers par un comité de sélection<br><br><b>Sélection</b> : audition par le comité de sélection |
| ASI             | Examen professionnel par BAP    | Peuvent se présenter les techniciens de recherche et de formation régis par le décret du 31 décembre 1985 justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé d'au moins quatre années de services publics effectifs dans leur corps. | Admissibilité organisée au niveau NATIONAL (un centre organisateur par BAP)<br><br>Admission locale (par chaque établissement affectataire) | <b>Admissibilité</b> : étude du dossier de candidature<br><br><b>Admission</b> : entretien avec le jury                    |

##### 4-2 Modalités spécifiques aux recrutements exceptionnels :

###### ► Accès au corps des IGE

Les recrutements exceptionnels pour l'accès aux corps des IGR et IGE reposent sur un acte de candidature en phase locale :

1. Les agents qui souhaitent se porter candidat devront télécharger un dossier de candidature via l'application WebITRF (entre le 2 et 30 avril 2025)

2. Le candidat transmet son dossier d'inscription, qu'il a préalablement complété ainsi que son N+1 au service RH de sa composante ou Direction qui centralisera tous les dossiers.
3. Les dossiers complets devront être transmis au plus tard le jour de la fermeture des registres des inscriptions soit le mercredi 30 avril 2025 (dernier délai). Les originaux seront transmis par courrier au Service des campagnes collectives BIATSS et une version pdf devra être déposée dans l'application APICOLE.
4. Les composantes concernées feront un retour sur le/les dossier(s) à la DRHDS/DGP/POLE BIATSS pour examen des candidatures par corps, par un comité d'experts (cf. LDG établissement) pour un classement des candidatures par ordre de priorité avant envoi au ministère.
5. Les dossiers seront transmis par la DRHDS/DGP/POLE BIATSS via l'outil WebITRF au ministère en vue de leur examen par un comité de sélection professionnelle (envoi le 27 mai 2025 au plus tard).

► **Accès au corps des ASI par examen professionnel**

Pour ce corps, le ministère a attribué à l'université un contingent de 11 possibilités de promotions au titre de l'année 2025, qui sont réparties par BAP et emplois types en fonction des directives ministérielles.

| CORPS | BAP      | EMPLOIS TYPES ( référéns)   | Répartition des postes |
|-------|----------|---|------------------------|
| ASI   | <b>A</b> | Assistant-e ingénieur-e en biologie, sciences de la vie et de la terre  | 2                      |
| ASI   | <b>B</b> | Assistant-e ingénieur-e en synthèse chimique                            | 1                      |
| ASI   | <b>C</b> | Assistant-e ingénieur-e en instrumentation et techniques expérimentales | 2                      |
| ASI   | <b>C</b> | Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique                        | 1                      |
| ASI   | <b>E</b> | Gestionnaire d'infrastructures  | 2                      |
| ASI   | <b>F</b> | Assistant-e de ressources documentaires et scientifiques                | 1                      |
| ASI   | <b>J</b> | Assistant-e en gestion administrative                                   | 1                      |
| ASI   | <b>J</b> | Assistant-e en gestion financière et comptable                          | 1                      |

Les agents qui souhaitent se porter candidat devront s'inscrire via l'application WebITRF entre le 2 et le 30 avril 2025 (midi).

Les candidatures seront gérées à l'instar des concours de catégorie A. Le dossier sera transmis en deux exemplaires par le candidat au centre organisateur national par voie postale (au plus tard le jeudi 30 avril 2025 , cachet de la poste faisant foi).

Les agents titulaires souhaitant se renseigner sur ces recrutements exceptionnels seront invités à venir poser leurs questions lors de la journée d'information du 27 mars 2025.

**Le Service des campagnes collectives BIATSS se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (concours.contact@univ-tlse3.fr).**